

## 10 MAI - COMMÉMORATION DE LA TRAITE DES NOIRS, L'ESCLAVAGE ET LEURS ABOLITIONS AU HAVRE

### LA MÉMOIRE NÉCESSAIRE D'UNE HISTOIRE OUBLIÉE

Entre le règne de Louis XIV et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce sont près de 400 navires qui ont été armés dans le port du Havre pour participer à la traite des noirs dans l'océan Atlantique, une traite qui a entraîné, tout au long de quatre siècles, entre les prémices du milieu du XV<sup>e</sup> siècle et l'abolition de l'esclavage par le Brésil en 1888, la déportation de 12 millions d'Africains.

Ce nombre d'expéditions fait du Havre, avec Nantes (le plus grand port négrier français), Bordeaux et La Rochelle, l'une des quatre principales portes de sortie de ces bateaux que Mirabeau appelait les «longues bières flottantes» , en raison de la mortalité importante (14%), qui accompagnait ces voyages commencés après l'embarquement de captifs, achetés par les capitaines et les armateurs européens aux représentants de rois africains.

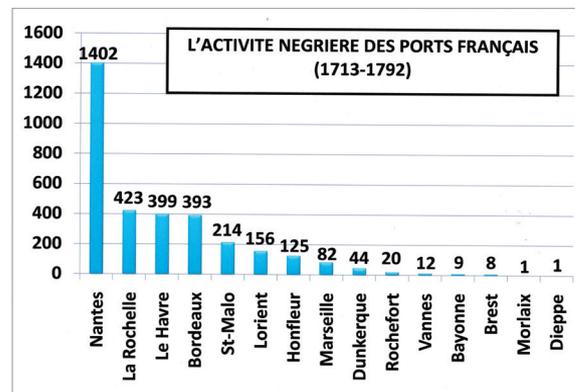
Considérable par son nombre d'expéditions, la traite havraise le fut également par le nombre d'esclaves (près de 150 000) vendus par les armateurs de la cité Océane, et par sa durée. Près de deux siècles séparent en effet le départ du premier « négrier » du Bassin du Roy, au début du règne de Louis XIV, de l'interception du *Philanthrope* en 1840, un navire qui avait été armé par un négociant havrais (Jules Masurier) alors que la traite des noirs était interdite en France depuis plus de vingt ans (mars 1815).

Or, l'importance de la traite havraise contraste avec le silence dont son histoire fait l'objet. Il convenait donc, à l'occasion de la journée de commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage du 10 mai, de mieux faire connaître ce passé, dans une ville qui était devenue le 2<sup>e</sup> port de traite à la veille de la Révolution. C'est dans ce but que l'association «*Les Routes du Philanthrope*» met à disposition des établissements scolaires, du premier degré de la ville du Havre, l'exposition «*Histoire et mémoire de la traite des noirs, de l'esclavage et de leurs abolitions en Normandie*».

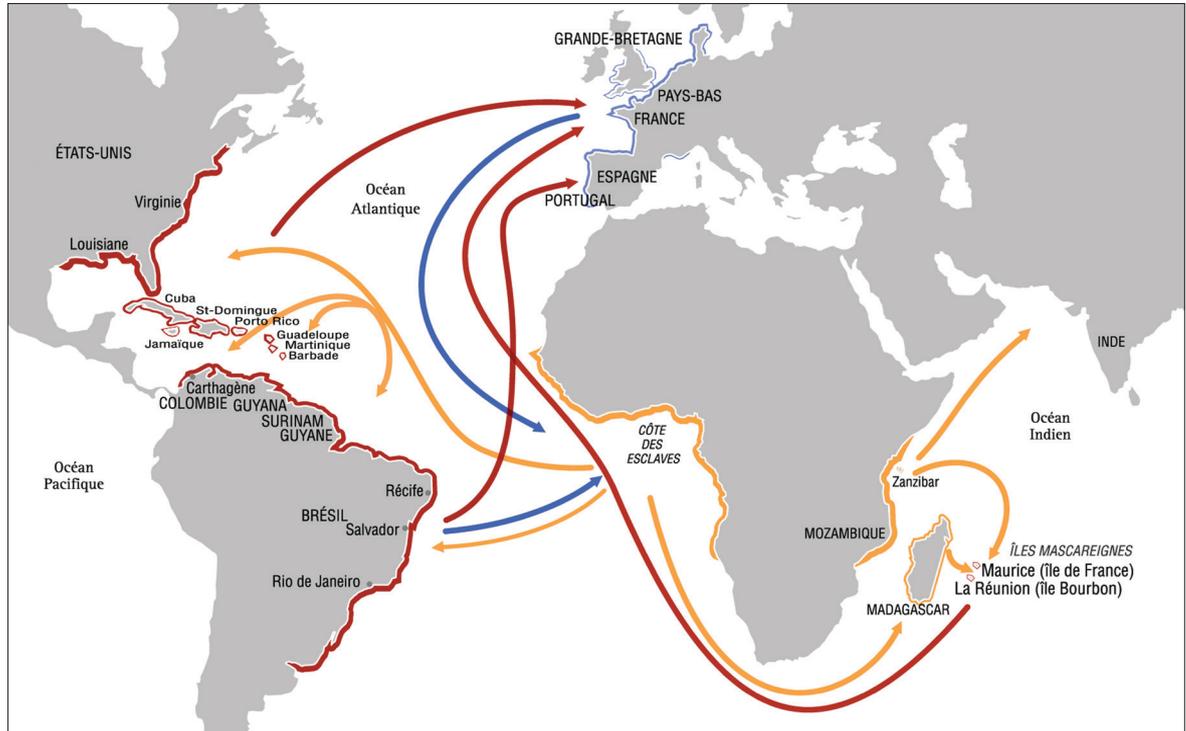
## LA TRAITE ATLANTIQUE, L'ESCLAVAGE ET LEURS ABOLITIONS : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### ■ LA NAISSANCE

« L'invention de la traite atlantique » s'inscrit dans le contexte de l'expansion maritime du Portugal à partir de la fin du Moyen-Age et des initiatives que prirent ses intermédiaires. Ayant rapidement implanté des comptoirs en Afrique (comme celui d'Arguin dès 1447), les Portugais prirent l'habitude de ramener en Europe des esclaves vendus après avoir été acheminés par les caravanes dans le cadre du commerce transsaharien. Ces esclaves étaient aussi utilisés par les Flamands (aux Açores), par les Génois (au Cap-Vert)... qui souhaitaient étendre la culture de la canne à sucre dans les îles situées au large de l'Afrique dont ils avaient pris possession au nom des Portugais. L'implantation de ces derniers au Brésil, où ils installent des plantations sucrières, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, permet de faire entrer le continent américain dans l'engrenage négrier, donnant naissance à un commerce qui, parce qu'il relie trois continents, prend le nom de commerce triangulaire.



## LE COMMERCE TRIANGULAIRE



## ■ L’AFFIRMATION

Né au XVI<sup>e</sup> siècle, période durant laquelle elle reste modeste, la traite atlantique progresse avec le rôle que jouent les Anglais et les Français à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Ecartés de la conquête du continent américain, partagé entre l’Espagne et le Portugal, les royaumes de France et d’Angleterre, qui tentent alors de constituer un empire colonial, s’installent en effet aux Antilles où ils choisissent de faire de la plantation sucrière, (notamment en Jamaïque où ils s’installent en 1655), la base du développement économique de leurs colonies.



Bien qu’ils aient également mis en place une politique antillaise au XVII<sup>e</sup> siècle (avec Richelieu puis avec Colbert), c’est seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle, période de l’apogée négrier, que la France devient vraiment une grande puissance esclavagiste. La récupération de Saint-Domingue, à la fin de la Guerre de Sept ans (1763), lui permet de faire de cette île « la perle des Antilles » jusqu’en 1791, date du début de la révolte des esclaves qui interrompt brutalement la traite et aboutit à la naissance d’Haïti (1804).

E. Lescot, Haïti : images d’un soulèvement, Orphie Ed., 2004.

## ■ LES RAISONS D'UN ESSOR

La traite des noirs est un commerce dont le développement est dû aux bénéfices financiers que peut procurer le commerce triangulaire et à l'évolution des goûts alimentaires des Européens. Sur le premier plan, l'avantage de la traite des noirs (qui présente des inconvénients considérables, comme son coût élevé lié à la longueur du voyage, plus de 18 mois, et au tonnage important des bateaux) réside dans le gain procuré par la différence entre le montant du coût des cargaisons parties d'Europe appelées « pacotille »\* et celui de la vente des produits tropicaux obtenus en Amérique contre les esclaves dont les Planteurs ont besoin pour faire prospérer leurs caféières et plantations sucrières. Mais le fort accroissement du nombre de ces plantations montre que la montée de l'esclavage découle aussi du goût croissant des Européens pour le café, le thé et le sucre.

\*le terme désigne l'ensemble des produits emmenés d'Europe pour être échangés en Asie

<i>Etat de la traite</i>	<i>fusils m<sup>rs</sup> Boucanie</i>	<i>fusils de Traite</i>	<i>fusils m<sup>rs</sup> fins</i>
	100	200	150
<i>e Nègres</i>	25	0	28
<i>e Nègresses avec 18 Enfants</i>	76	4	46
<i>e Négrillons</i>	18		5
<i>e Négrilles</i>	6	1	1
<i>e Bœufs et vaches</i>	191	47	103
<i>Mesures de nesles</i> 2301			
<i>de ris blanc</i>	3573		
<i>Présents faits aux reines &amp; femmes de Chefs</i>			
<i>Consommations pour la traite</i>			
<i>A compter a l'orient au desarmement</i>		5	17

## ■ LE FONCTIONNEMENT DE LA TRAITE

La traite des noirs ne fut jamais l'activité unique des armateurs intéressés par le commerce avec les Antilles. Ce dernier repose en effet sur deux piliers, la traite jouant un rôle de complément au commerce en Droiture. Pratiqué par des bateaux de faible tonnage et peu coûteux, protégé par le système de l'Exclusif (système commercial dans lequel le négociant doit vendre exclusivement aux planteurs de leur métropole), ce commerce, qui relie directement les ports européens aux Antilles est le plus répandu tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

A partir de la Guerre de Sept ans (1756-1763), ses difficultés, notamment en France, incitent cependant les armateurs à se replier vers la traite, au moment même où les planteurs de Saint-Domingue multiplient le nombre des « sucrières », notamment autour de Cap-François et de Léogane.

## ■ LES ABOLITIONS DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE

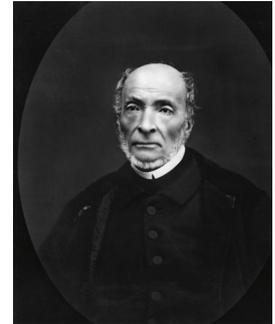
Peu contesté jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (les idées en cours justifient la traite en raison des intérêts coloniaux ainsi que l'esclavage par la croyance dans l'inégalité des races), le commerce triangulaire commence vraiment à être l'objet de critiques en Angleterre et aux Etats-Unis, puis en France, après la publication de l'Histoire philosophique et politique dans les deux Indes de l'abbé Raynal (1770). En 1788, Brissot fonde, sur le modèle anglais, la « Société des Amis des Noirs », une association qui milite en faveur d'une abolition progressive de la traite et de l'esclavage. Toutefois, les résistances restent très fortes. Malgré l'article 1 de la Déclaration des Droits qui proclame que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », les révolutionnaires de 1789 refusent l'abolition de l'esclavage et même le droit de vote pour « les libres de couleur » (partie de la population noire ayant acquis la liberté). Il faut attendre qu'éclate la révolte des esclaves de Saint-Domingue à l'été 1791 pour qu'à l'initiative du commissaire du gouvernement Santhonax envoyé pour rétablir l'ordre, la Convention proclame l'abolition de l'esclavage, le 4 février 1794.



Le décret de la Convention abolissant l'esclavage, 4 février 1794  
© Musée Carnavalet. Photographie Bridgeman Art Library.

Pour peu de temps, le 20 mai 1802, Napoléon Bonaparte rétablit en effet l'esclavage et la traite. Toutefois, malgré ce rétablissement, le vote de l'abolition de la traite par l'Angleterre, en 1807, favorise la diffusion des idées anti-esclavagistes en France. Elles sont encouragées par la décision de Napoléon, durant les Cent-Jours, de supprimer la traite des noirs. Soutenue par des sociétés philanthropiques, l'abolition de l'esclavage est proclamée dans le contexte de la Révolution de février 1848 et de la mise en place de la IIe République. C'est le sous-secrétaire d'état aux colonies, Victor Schoelcher, qui proclame l'abolition de l'esclavage, le 27 avril 1848.

La traite atlantique et l'esclavage des noirs qui l'accompagne survivent cependant encore près d'un demi-siècle, notamment à Cuba et au Brésil, où l'esclavage est aboli tardivement; respectivement en 1886 et en 1888.



Victor Schoelcher

## LE HAVRE, PORT NÉGRIER

### LE RÔLE DE L'OUVERTURE ATLANTIQUE ET LE POIDS DU CONTEXTE RÉGIONAL

Le développement de la Traite des noirs étant lié au commerce antillais, la position géographique du Havre, avec son ouverture sur l'Atlantique et son rang de 3<sup>e</sup> port colonial, expliquent aisément le succès de cette activité dans ce port.

Toutefois, celui-ci bénéficie aussi de trois facteurs favorables :

1. Le premier est la bonne connaissance des marins havrais des côtes africaines et des futurs circuits de la traite atlantique, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Quelques années seulement après la fondation de la ville, en 1517, le Havre s'est en effet affirmé comme étant un grand port d'expéditions vers le Brésil (Verrazano dès 1526), puis ces marins se sont engagés dans la guerre de course, le long de la route des Indes du Pérou.
2. Le second atout est la présence ancienne des Havrais aux Antilles. Dès la mise en place de la politique coloniale sous le règne de Louis XIII, les Havrais, colons ou « engagés » (ouvriers agricoles venus de France qui travaillent dans le cadre d'un contrat de trois ans), sont nombreux à s'y installer. Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils possèdent des plantations de sucre à Saint-Domingue et de café en Martinique, lieux de vente des esclaves.
3. Le dernier avantage est la présence d'un arrière-pays riche, sur les plans agricole et industriel. La proximité des riches campagnes du Pays de Caux, celle de l'industrielle vallée de la Seine où se concentre l'activité cotonnière, permettent aux armateurs d'acquérir sans difficulté la monnaie d'échanges nécessaire durant l'escale africaine pour l'achat des esclaves.

Malgré ces avantages, Le Havre n'aurait pas pu devenir un grand port négrier sans une conjoncture économique régionale favorable. Or, dans les années 1770, soit au moment où la traite se développe fortement et est encouragée par la monarchie (le ministre Vergennes favorise la traite des noirs avec une politique de primes sur la vente des esclaves : 1784 et 1786), les manufacturiers rouennais sont victimes de la crise de l'industrie cotonnière. Nombre d'entre eux recentrent alors leur placement vers les Antilles.



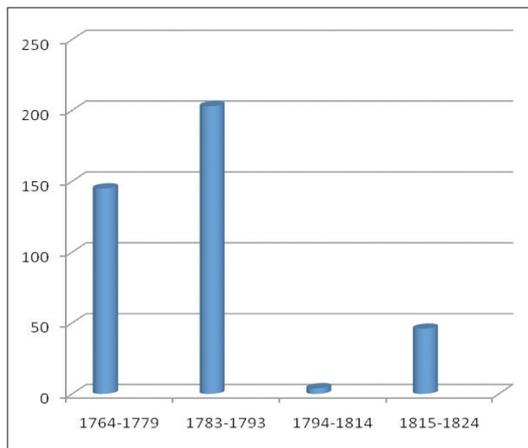
Le Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle  
© Coll. Ch. Chabrière

## ■ LA TRAITE HAVRAISE : DES ASPECTS ORIGINAUX

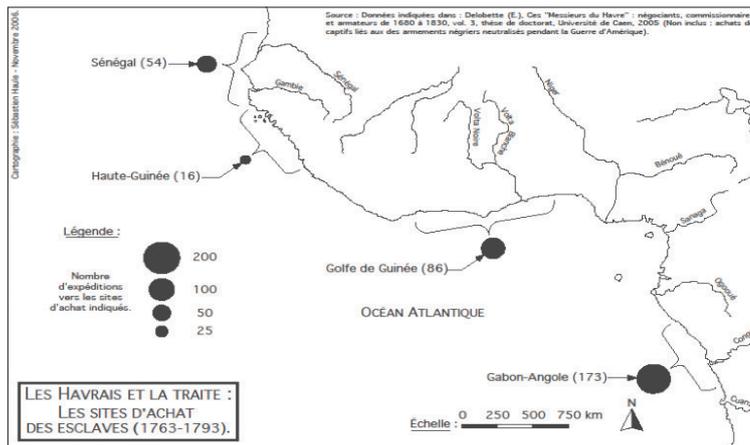
Comme toutes les traites, la traite havraise présente des aspects originaux qui dépendent à la fois de l'environnement et du contexte historique régional de son développement.

Une première remarque : la traite havraise se caractérise par un pic remarquable entre 1783 et 1791, moment où l'on enregistre 192 expéditions, soit 25 par an.

1787 est l'année du record pour le nombre d'expéditions (30), 1788 pour celui des esclaves vendus (7 500). Toutefois, cet aspect est peu original, car le rythme est identique à Bordeaux.

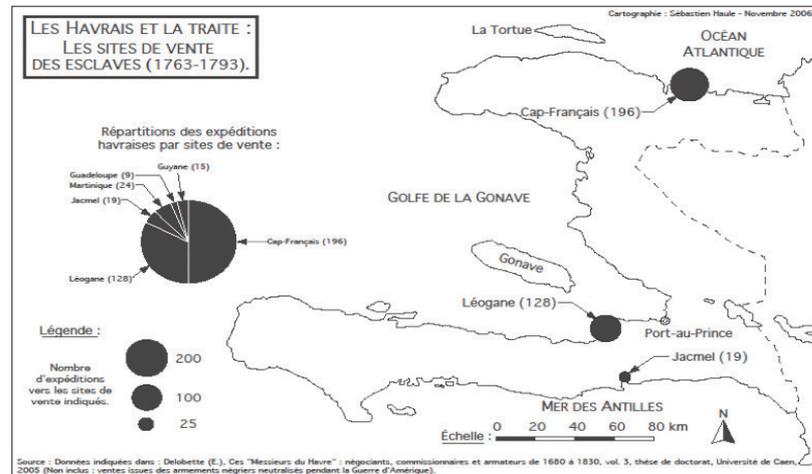


Après la Guerre d'Amérique : l'apogée négrier au Havre



L'originalité havraise réside en fait dans sa concentration géographique, dans la faible ouverture du milieu négrier et dans l'intégration de la traite havraise dans un système régional fondé sur le rôle complémentaire de trois villes : Le Havre, Rouen et Honfleur.

Sur le premier plan, on remarque en effet l'importance remarquable qu'occupe Cap-François parmi les sites de vente utilisés par les négriers havrais. A elle seule, la ville fut le lieu de la vente de la moitié des esclaves traités par les Havrais.



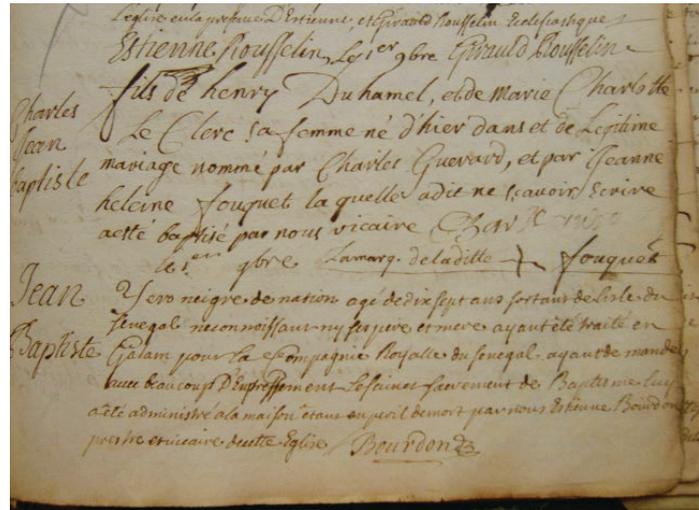
Le faible nombre de grands négriers est aussi un trait remarquable de la traite havraise : six maisons de commerce havraises ont en effet concentré 60% des armements havrais et, à l'inverse, plus de la moitié des négriers havrais pratiquèrent la traite pour une ou deux expéditions.

Si elles jouent un rôle important dans la traite à Nantes ou à Bordeaux, les familles étrangères et protestantes sont peu nombreuses au Havre, port de traite où le fait négrier reste l'affaire de négociants catholiques installés de longue date, comme les Foäche et les Begouën, qui dirigèrent deux des principales maisons havraises.

L'autre originalité de la traite havraise réside dans le fait que l'activité négrière du Havre n'aurait pu se développer sans le rôle de deux autres ports : Rouen et Honfleur. Dans une ville modeste, ayant eu du mal à s'affirmer économiquement, les armateurs havrais souffrent d'une dépendance envers les capitaux rouennais. En outre, un autre problème se pose. C'est celui de l'exiguïté du port du Havre qui est l'objet d'un plan d'aménagement très tardif (Lamandé, 1786). Ainsi, pour empêcher l'engorgement qui menaçait celui-ci, les armateurs havrais utilisent le port d'Honfleur, lequel devient un important port de secours après la Guerre d'Amérique (Honfleur est le 7<sup>e</sup> port de traite français).

## DE LA PRÉSENCE DE LA TRAITE À LA PRÉSENCE DE L'ESCLAVAGE

Importante économiquement, la traite des noirs a aussi exercé une influence dans la société havraise. Malgré l'idée selon laquelle les esclaves n'étaient que des figures lointaines destinées à alimenter les sucrières de Saint-Domingue, la traite des noirs a entraîné une présence humaine non négligeable dont on peut retrouver la trace dans les registres paroissiaux et dans les registres de désarmements des bateaux. Au Havre, plus de 900 fiches de Noirs présents du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle ont ainsi pu être établies. Migrants ramenés sur des bateaux de droiture pour « apprendre un métier » ou « connaître les arts de la France », ils sont parfois domestiques (un tiers), mais fréquentent aussi le monde de l'artisanat et des professions maritimes et portuaires. Plus de 50 noirs seront embarqués dans les équipages havrais, la moitié participant même à des voyages de traite.



Présence noire au Havre : les registres paroissiaux - © Arch. Mun. Le Havre

D'une façon plus générale, la pratique de la traite et de l'esclavage interroge aussi fortement la société havraise compte tenu du dispositif spécifique mis en place face à cette présence qui s'accroît dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Regardés comme des êtres inférieurs, les noirs sont en effet victimes de la décision du ministre Sartine d'établir la Police des Noirs en 1777 qui interdit l'accès du territoire aux hommes de couleur et invite à les concentrer dans les « dépôts des noirs ». Au Havre, c'est dans la prison de l'Arsenal qu'ils s'entassent.

Prisonniers qui ont été faits par le  
 nommé Médical Casclan a été déposé  
 au dépôt des noirs de la prison par le  
 Dubuisson & le 1<sup>er</sup> novembre tous deux  
 cavaliers abasqués de St. Romar  
 fait au Havre le premier janvier  
 1780 femme Guilbert  
 vu le Procès Tourneux & l'Etat de la prison  
 au Havre pour qu'on

## ABOLIR L'ESCLAVAGE : UN COMBAT DIFFICILE



Dans ce contexte mais également parce que Le Havre est une ville moyenne et modeste où le commerce colonial vient d'assurer la prospérité économique, le combat abolitionniste s'avère particulièrement difficile. Malgré la présence de quelques personnalités qui critiquent l'esclavage (l'abbé Dicquemare) ou la traite (l'intellectuelle Marie le Masson Le Golf), c'est le discours esclavagiste qui est le plus répandu. Jacques-François Begouën (1743-1832), qui défend les intérêts des négriers à la Constituante, exprime d'ailleurs bien, dans son Précis sur l'importance des colonies et sur la Servitude des Noirs, les raisons de l'attachement d'une ville à ce commerce. Retournant la morale, le député havrais justifie en effet l'esclavage au nom d'une « Loi de la nécessité », celle qu'imposerait le réalisme économique commandant de maintenir l'esclavage pour éviter la ruine des villes négrières. Il présente également les thèses abolitionnistes comme une « illusion de la sensibilité ».

L'abbé Dicquemare.

Bénéficiant de relais efficaces, comme le journal *Le Courrier Maritime*, les positions esclavagistes dominent au Havre jusqu'à une date avancée de la Révolution. En 1792, il ne filtre toujours pas de critique de l'esclavage dans les débats qui animent la société populaire où s'expriment les Jacobins. C'est en fait la décision d'abolir l'esclavage, imposée par la déclaration de Santhonax en août 1793 à Saint-Domingue puis par le décret de la Convention du 4 février 1794, qui remet en cause l'acceptation de l'esclavage au Havre, comme le montre l'organisation de la Fête de l'Affranchissement des Noirs.

Les résistances à l'abolition de la traite ont cependant la vie dure, comme en témoignent la renaissance de la traite illégale au Havre et la prudence dont font preuve les partisans de l'abolition de l'esclavage jusqu'en 1848. Ainsi, le journaliste Edouard Corbière, qui, à Rouen avait condamné la traite des noirs dans les colonnes de son journal *La Nacelle*, lorsqu'il arrive au Havre en 1828, ne dira pas un mot de la traite dans le *Journal du Havre* dont il est pourtant le rédacteur.

## REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 1441** : retour des premiers esclaves noirs au Portugal
- 1642** : la traite des noirs est autorisée par un édit de Louis XIII
- 1670** : Colbert accorde la liberté de commerce avec les Îles dans le cadre des activités de la Compagnie des Indes.
- 1673/1674** : installation de la Compagnie du Sénégal au Havre
- 1678** : prise de Gorée
- 1716/1717** : Lettres patentes du Roi permettant aux principaux ports français, dont Rouen, de « faire librement la Traite des nègres » sans recours aux compagnies
- 1721** : l'autorisation est étendue au Havre
- 1756/1763** : guerre de Sept Ans. La France récupère Saint-Domingue
- 1764** : mise en place de l'Exclusif limité. Début des crises du commerce en droiture
- 1784/1786** : politique de primes de l'Etat en faveur de la Traite
- 1788** : fondation de la Société des Amis des Noirs
- 22-23 août 1791** : début de la révolte de Saint-Domingue
- Septembre 1791** : l'Assemblée constituante entérine le refus du droit de vote aux « libres de couleur ».
- 4 février 1794** : décret d'abolition de l'esclavage votée par la Convention.
- 20 mai 1802** : rétablissement de l'esclavage et de la traite par Napoléon I<sup>er</sup>.
- 1<sup>er</sup> janvier 1804** : naissance d'Haïti
- 1807** : le Royaume-Uni et les Etats-Unis abolissent la traite
- 29 mars 1815** : interdiction définitive de la traite des noirs en France (il faudra trois lois de 1817 à 1831 pour l'interdire totalement)
- 1815** : le Congrès de Vienne adopte la « déclaration sur l'Abolition de la traite des nègres ».
- 1833** : l'esclavage est aboli dans les colonies britanniques
- 1834** : création à Paris de la Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage
- 27 avril 1848** : décret d'abolition de l'esclavage en France par Victor Schoelcher

## POUR EN SAVOIR PLUS

- (dir. E. Noël), Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne, Genève, Droz, 2011. Les pages 358 à 472 présentent la population antillaise retrouvée dans les ports normands.
- (dir. Saunier E.), Villes portuaires du commerce triangulaire à l'abolition de l'esclavage, Cahiers de l'histoire et des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions en Normandie, n°1, Le Havre, 2009, 240 p. ; Les abolitions, de la Normandie aux Amériques, Cahiers de l'histoire et des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions en Normandie, n°2, Le Havre, 2012, 240 p. ; L'île de la Réunion au temps de l'esclavage (1817-1824). Regards croisés, Cahiers de l'histoire et des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions en Normandie, n°3, Le Havre, 2012, 240 p.

## L'EXPOSITION

### LES GRANDS CIRCUITS DE LA TRAITE NEGRIERE

La traite négrière (commerce des esclaves noirs) existait depuis l'Antiquité. Quelles étaient donc les particularités de cette traite organisée, par les Européens entre le XVIe et le XIXe siècle ?

Entre le XVIe et le XIXe siècle, les empires arabo-musulmans ont déporté entre 7 et 12 millions d'Africains. Les Colons européens ont déporté 12 millions de Noirs. Les deux chiffres sont donc de l'ordre de la même importance jamais atteinte auparavant.



Etat des villes abonnées (diversité assurée) - Informations disponibles sur l'histoire des Noirs

**Les trois grandes routes de la traite négrière européenne :**

- 1) Le commerce triangulaire : un excès part d'un port européen chargé de marchandises (le "morillon" est échangé sur les côtes de l'Afrique de l'Ouest contre des produits fournis par des chefs de tribus africains). Le navire traverse ensuite l'Atlantique en direction de l'Amérique pour y vendre sa cargaison de captifs, il revient enfin en Europe avec des productions agricoles des colonies (sucre, café, coton, indigo...).
- 2) Le commerce en droiture pratiqué par les Portugais : un navire quitte le Brésil pour ramener des esclaves achetés en Afrique, puis il revient sans passer par l'Europe.
- 3) La traite pratiquée dans l'Océan Indien (le Bourbon (devenu La Réunion) et l'île de France (aujourd'hui Maurice)) vont chercher leurs esclaves directement en Afrique de l'Est ou à Madagascar.

**Passez à côté du XVIe siècle**  
 Quel est le premier voyage européen en direction des côtes africaines ?  
 A quelle époque a été découvert le sucre ?  
 Quelles sont les principales productions agricoles des colonies ?  
 Quelles sont les principales productions agricoles des colonies ?



**Nombre d'esclaves traités par les pays européens. Les chiffres sont en milliers.**  
 (Exemples : 150 = 50 000 / 1250 = 1 250 000)

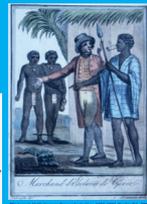
**La traite négrière organisée par les Européens fut massive et brutale : entre 12 et 13 millions d'Africains ont été déportés, dont 90% en seulement 60 ans ! C'est ce trafic inhumain qui a permis la mise en valeur des colonies européennes.**

### ■ HISTOIRE DE LA TRAITE DES NOIRS, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS EN NORMANDIE

Aspect général : huit panneaux illustrés relatant l'histoire de la traite atlantique, la vie des esclaves dans les plantations aux Antilles et les étapes des abolitions de la traite et de l'esclavage d'un point de vue général et régional.

Supports pédagogiques : questionnaire et corrigé fournis.

◀ Exemple de panneau.



## LIEUX À VISITER POUR COMPLÉTER VOS CONNAISSANCES :

### Maison de l'Armateur :

Construite par l'architecte des fortifications, Paul-Michel Thibault, cette maison, typique de l'architecture Louis XVI est organisée sur cinq niveaux, autour d'un puits de lumière central. Réputée pour la beauté de son mobilier, la Maison de l'Armateur est aussi liée à la traite havraise. Elle a en effet été rachetée en 1800 par Martin-Pierre Foache, riche négociant havrais et l'un des principaux armateurs négriers du Havre, qui en fait sa résidence d'hiver et y a installé ses bureaux....

Quelques pièces sont traitées à la manière de salles d'exposition. Les autres sont les appartements, les cabinets de curiosité, la bibliothèque ou le cabinet de travail du riche négociant Havrais.

► 3 quai de l'Île - 76600 Le Havre

**Musée** : 02 3519 09 85 - **Réservation** : 02 35 41 69 17

**Ouvert** de 11h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Sauf le Mercredi de 14h à 18h.

**Fermé** le mardi, le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> et 8 mai, le 14 juillet, le 11 novembre et le 25 décembre.

**Fermeture annuelle** du 21 janvier au 30 janvier inclus.



### Archives Municipales :

Le service des Archives municipales, installé au Fort de Tourneville depuis 1985, est en charge des archives communales et communautaires.

Près de 6 800 ouvrages et plus de 200 titres de périodiques consacrés à l'histoire du Havre sont consultables en salle de lecture. Parmi les documents conservés, les Archives municipales du Havre possèdent nombre de manuscrits évoquant l'histoire de la traite des noirs et de l'esclavage. Un jeu de l'exposition Histoire et mémoire de la traite en Normandie destinée aux élèves de l'enseignement secondaire est également disponible sur réservation.

Pour plus de détails sur la bibliothèque et la documentation, connectez-vous sur le site des Archives municipales :

**<http://archives.lehavre.fr/>**

► Fort de Tourneville  
55, rue du 329<sup>e</sup> R.I - 76620 Le Havre  
Tél. : 02 35 54 02 70

Le service est ouvert du mardi au vendredi,  
sans interruption de 8h30 à 16h30.



© Érik Levilly

*Remerciements à messieurs Christian Chabrerie et Elie Lescaut.*